

**Compte rendu de l'entretien accordé le 28 novembre 2009
au Collectif Francazal
par M. Pierre Cohen,
Maire de Toulouse et Président de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse.**

Etaient présents :

- ✓ M. Cohen et M. Perrin (Chef de cabinet du Maire)
- ✓ M. Gineste, M. Condon, M. Gaich, M. Caillabet, Mme Gineste

En introduction, M. Gineste remet à M. Cohen une lettre précisant la position du Collectif et l'objet de la demande d'entretien, qu'il expose succinctement :

« Des pressions sont exercées par Direction Générale de l'Aviation Civile et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse pour maintenir en activité la piste de Francazal. Or ce choix impliquerait une recherche de rentabilité et, par l'accueil de tous les candidats à l'utilisation de la piste (charters des compagnies low-cost, fret, avions de loisirs de Lasbordes), transformerait Francazal en un véritable deuxième aéroport au sein de la Communauté Urbaine.

Le projet présenté est beaucoup plus léger mais, une fois la décision prise, les élus ne maîtriseraient plus rien, et la population n'aurait plus qu'à subir les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. ».

En réponse préliminaire, M. Cohen précise qu'il a confié le suivi du dossier de reconversion à M. Cotelle pour la Ville de Toulouse, et à M. Raynal, Président délégué de la Communauté urbaine.

Il a ensuite rappelé que c'est l'Etat qui pilote cette reconversion, que deux scénarii se dégagent : le maintien d'une activité aéroportuaire accompagné par l'implantation d'entreprises liées à l'aéronautique, d'une part, et un projet urbain, d'autre part.

Les études ne sont pas terminées et la décision n'est pas encore prise.

M. Cohen affirme qu'il prendra une décision, après examen des différentes possibilités, en considération de l'intérêt général.

A priori, il n'est pas opposé à une activité aéronautique utilisant la piste, mais il semble qu'à ce jour il y ait peu d'entreprises candidates.

Mais s'il s'avérait que notre crainte de voir s'installer un deuxième aéroport au sein de l'agglomération sont fondées, il prendrait parti, comme le Collectif, contre cette option.

A l'inverse, et par souci de la population exposée aux nuisances du trafic aérien, il n'accepterait pas que la fermeture de Francazal induise une surcharge de l'aéroport de Blagnac, par le transfert de vols militaires.

Nous avons affirmé qu'il n'était pas question pour le Collectif d'aggraver la situation des riverains de Blagnac car le trafic de Francazal est aujourd'hui voisin de zéro et qu'il n'y a rien à transférer.

M. Cohen a conclu l'entretien en nous assurant qu'il communiquerait au Collectif les informations dont il disposerait, notamment les rapports remis par les cabinets chargé des études.